COMITE pour la PROTECTION de la NATURE et des SITES



saint gilles croix de vie . ETE 80.

MERCI A MONSIEUR POMPON

C'était en 1973, je sentais l'urgence, la nécessité d'arrêter le massacre de nos côtes qui s'amorçait en plusieurs points. Déjà, le remblai de Saint-Jean-de Monts s'était dressé sans qu'aucune voix ne s'élève. Mais, à voix basse, tous les vendéens de la côte s'intérrègeaient. J'avais l'élan, mais je n'avais appartenu à aucune organisation, ni à aucune association et j'en ignorais les mécanismes.

Comme toujours, le miracle se produisit. Lors de la toute première réunion se présenta, envoyé par un ami, un Monsieur que je n'avais jamais rencontré. Lui, depuis l'âge de quatorze ans, avait milité pour défendre les causes qui lui semblaient justes et il me proposa son aide.

Créer une association me semblait une montagne, avec lui ce fut très simple. Statuts, démarches .. tout fut très vite en place pour fonctionner légalement. Ce Monsieur, vous le connaissez tous, puisqu'il a été notre Président jusqu'au printemps dernier, époque à laquelle il nous demanda de le remplacer pour des raisons de santé.

Monsieur Pompon fut toujours, pour moi et pour le C.P.N.S., un ami fidèle, un conseiller judicieux. Il m'évita des faux pas et sut toujours être là quand il y eut de la bagarre ... verbale.

Je n'oublierai pas comment il me poussa, m'obligea même à présider la première assemblée générale en nov. 73. A l'époque, j'étais présidente, il me fallut tenir mon rôle devant plus de 45 personnes. Je lui aurais volontiers cédé ma place car il était à l'aise, là où j'étais fort intimidée. Il fut sans pitié, tout se passa très bien. Depuis ce jour, il sut toujours être présent partout où il le fallait, et sans lui le C.P.N.S. n'aurait pas survécu à mon inexpérience.

Je voudrais qu'ici, devant tous nos amis, Monsieur Pompon soit remercié pour cette aide sans faille, pour ce sens algu de la mesure et de la justice qu'il montre en toutes occasions et qu'il continuera à nous apporter en tant que membre du Conseil d'Administration.

Mademoiselle Bridier prend la relève. Ses contacts étroits avec Paris ont été un atout majeur pour aboutir à des résultats concrets. Le C.P.N.S. lui fait confiance depuis plusieurs années. Sa famille a des racines très anciennes à Saint-Gilles, son dynamisme et sa rapidité d'analyse en font une présidente efficace.

La secrétaire générale, Marie-Claude Alibert.

EDITORIAL

-0-0-0-0-0-0-0-0-

"L'écologie n'est ni une manie, ni une mode, c'est un philosophie de la vie, fondée sur le respect des équilibres naturels menacés par l'homme".

Toute notre action depuis la fondation de notre comité a été inspirée par cette philosophie. Au cours des précédentes années, nous nous sommes souvent apposés à des projets qui privilégiaient des intérêts privés et non l'intérêt général. Il était à prévoir que nous suscitions des inimitiés, cela n'a pas manqué de se produire.

Mais peu à peu, nous avons l'impression d'être mieux compris. Au marché, sur la plage, au hasard d'une rencontre, um merci réconforte et souvent ces marques de sympathie ne viennent pas d'un adhérent.

D'affiches, de panneaux publicitaires, nous sommes saturés. Désormais l'oeil les frôle distraitement. Cependant sur la dune de la Carenne, les promeneurs s'arrêtent pour lire les instructions concernant les plantations d'oyats. Les mentalités ont changé, les touristes ont parfaitement respecté ces plantations et maintenant, les immortelles refleurissent et embaument; timidement oeillets et giroflées des dunes réapparaîssent.

Cependant, il y a quatre ans, l'administration ironisait: "Wous voulez défendre la dune de la Garenne en agraffant des fagots sur le sable". Après les tempêtes de 78, on pensait à la fable le chêne et le roseau", car les oyats récemment replantés avaient plié et tenu, tandis que le remblai avait des trous. En 1980, le massif du Weillom doit être replanté suivant les techniques que nous avons utilisées, et ce avec la bénédiction des plus hautes personnalités du département.

Quand on mesure le chemin parcouru depuis ces dernières années, l'on se rend compte à quel point, nous avons été à l'avant-garde, dans le vent, alors que l'on nous a tant reprocé d'être passéistes.

Dans ce bulletin de 1980, nous essayons de faire le bilan de l'année écoulée.

Bien des décisions importantes pour l'avenir de notre commune, de notre littoral restent encore à prendre. Nous sommes convaincus que le bon sens et l'intérêt général guideront les "décideurs". Impertinents, nous pensons qu'il faut encore les aider un peu. La majorité silencieuse n'étant pas souvent écoutée, faites un signe pour montrer que vous êtes des nôtres, adhérez au Comité pour la Protection de la Nature et des Sites.

LA PRESIDENTE.

LA VISITE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE, EN VENDEE

-0-0-0-0-0-0-

Le 19 mai dernier, Mensieur Michel d'Ornano est venu en Wendée.

Dans la matinée, il a survolé la côte en hélicoptère et a constaté que notre littoral, à part quelques "verrues", était encore bien préservé.

Woici, le texte du communiqué que nous avons transmis à la Presse.

"A l'occasion de son passage en Vendée, M. le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie a tenu à recevoir les représentants des associations de protection de l'environnement.

En réponse aux inquiétudes manifestées par la présidente du C.P.N.S., M. d'Ornano a déclaré :

- 1°) qu'aucun permis de construire modificatif ne serait délivré à la société MERLIN devant la grande plage de Saint-Gilles.
- 2°) que désormais, aucun rejet de vase provenant du port de plaisance ne serait effectué sur la plage de Saint-Gilles.

M. le Ministre a également souligné la compréhension des élus locaux concernant les problèmes de l'environnement et félicité les associations de protection de la nature pour leur travail et leur souci de défendre l'intérêt public et non les intérêts privés."

Pour nos amis estivants et pour ceux qui n'ont pas assisté à notre assemblée générale, nous tenons à nous expliquer sur ces deux affaires.

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF MERLIN -

Le Conseil d'Etat a rejeté notre requête demandant annulation du permis de construire MERLIN, datant de 1974.

Notre argumentation reposait sur le fait que le lotissement MEMLIN empiétait sur le domaine public maritime. (le bornage - en fait la délimitation du domaine public maritime - avait été fait par la S.A. MERLIN et entériné ultérieurement par l'Administration) Mais le Conseil d'Etat n'a pas retenu cet argument, considérant que les délais de recours étaient expirés et que la modification du rivage de la mer était postérieure à l'octroi du permis de construire.

Le 11.2.77, M. le Préfet de la Vendée écrivait au C.P.N.S. "des érosions se sont produites, début nov. 76, au droit de la propriété MERLIN, ce qui contraint le promoteur à abandonner la construction de l'immeuble collectif le plus proche du rivage.

Revenant sur ce qui avait été convenu en 1977, la S.A. MERLIN a récemment demandé un permis de construire modificatif. L'immeuble dent elle envisageait la construction serait arrivé à 7 mètres de la balustrade du remblai actuel. Il devait être construit pour moitié sur pilotis, afin de laisser un passage sous la voûte de l'immeuble. Ce permis modificatif est nécessaire, car l'immeuble prévu initialement enjamberait l'actuel remblai et son extrémité serait édifiée sur la plage.

En séance du 16 mai 1980, le conseil municipal de Saint-Gilles-Croix de Vie a donné un avis favorable à ce projet (4 non, 4 abstentions, 12 oui, 2 absents).

Le 2 juillet 80, la Commission des Sites a, comme le Ministre de l' Environnement, donné un avis défavorable au projet MERLIN.

La décision définitive sera prise par M. le Préfet, probablement en octobre, après la nouvelle délimitation du domaine public maritime.

. LE PORT DE PLAISANCE ET LES REJETS DE VASE -

Pendant les vacances de Pâques, les touristes ont constaté que des rejets de vase, de galets, de sable et .. autres matériaux étaient efféctués sur la grande plage de Saint-Gilles. Les réactions ont été vives et nombreuses. Que penser de cette affaire ? Pourquoi ces rejets ? Quelle solution est envisagée à l'avenir ?

Ces rejets correspondent à deux opérations bien distinctes.

- 1°) Pour débarrasser la base du quai, reliant la 2ème darse du port de pêche au port de plaisance, des matériaux qui l'encombraient, un contrat a été passé entre la Chambre de Commerce et une entreprise de travaux publics. Une suceuse était basée dans le port, une canalisation enjambait la dune et les rejets étaient effectués sur la plage. L'opération devait être terminée avant les grandes marées de mars, en fait début mai, la suceuse crachait toujours.
- 2°) Profitant de la présence de l'engin, les responsables du port de plaisance ont fait des essais de dragage. Mais là, les matériaux à évacuer sont des vases en cours de décomposition.

Comme il était question de renouveler cette opération tous les ans de la même manière, nous avons protesté. Il s'en est suivi un échange d'articles peu amènes dans la Presse, entre le C.P.N.S. et MM. Ragon et du Rostu. Ageport expliquant que les rejets devaient bien se faire

"quelque part", le C.P.N.S. demandant si ce "quelque part" serait longtemps la grande plage de Saint-Gilles.

La salubrité de la plage - En juin, la Municipalité a fait procéder à des analyses; l'eau est redevenue saine. Mais l'état des coquillages n'est pas précisé. IL EST DONC PRUDENT DE NE PAS PECHER DE PIGNONS ET SURTOUT DE NE PAS LES MANGER.

La solution envisagée - Actuellement, la Commune s'oriente vers l'achat d'une succuse capable de refouler les vases du port de plaisance à 1.500 mètres en mer. Le coût de l'installation : engin + canalisations, serait de l'ordre de 3.500.000 frs. Souhaitons que toutes les garanties aient été prises et que l'installation fonctionnera comme prévu. Souhaitons que le dragage se fasse seulement au creux de l'hiver, afin que l'océan ne soit pas trop longtemps veiné de trainées obsidiennes. Souhaitons, enfin, que la rentabilité de l'opération soit assurée, afin qu'il ne soit pas fait appel aux contribuables locaux.

Le problème de fond -

Le port de plaisance de Saint-Gilles-Croix de Vie a été présenté au public, en 1974, d'une manière fort attrayante :

"en pleine ville, dans un site exceptionnel, vous trouverez un bassin nautique, dragué à la cote - 1,50, éliminant tous les problèmes d'échouage et de protection".

Tous les habitants de Saint-Gilles-Croix de Vie savent que le lieu dit "Les ROUSSIERES" où a été creusé le port de plaisance était une vasière. Il n'est pas nécessaire d'être polytechnicien pour penser que la vase allait continuer à s'y déposer. L'envasement est d'ailleurs la loi dans presque tous les ports.

Les travaux sont terminés depuis trois ans seulement, le port de plaisance se trouve à la cote + 1,50. Le maintenir à la cote 0, semble être un objectif raisonnable.

Devant cette situation tout à fait prévisible, on peut se poser un certain nombre de questions :

- Qui est responsable de la conception du port de plaisance ?
- L'envasement étant inéluctable, quelle technique a été envisagée, au départ pour assurer le dragage ? Cela étant, quelles provisions de trésorerie ont été inscrites au budget du port de plaisance pour y faire face ?
- Pourquoi avoir, à grands frais, creusé un port en eau profonde, si le pari est tellement difficile à tenir ? Le lit de la rivière, lui-même, est soumis à un ensablement continu qui rend illusoire le maintiem à la cote - 1,50. Une île de sable de 30.000 m3 obstrue, actuellement, l'accès du port de plaisance.

. . . .

LES PLANS D OCCUPATION DES SOLS

Comme chacun doit le savoir maintenant, notre commune est découpée en deux P.O.S.: le P.O.S. partiel, front de port, front de mer et le P.O.S. général.

Ces deux P.O.S. ont été, à nouveau, soumis à enquête publique, au printemps. Cela fait cinq enquêtes publiques depuis quatre ans. Il faut bien reconnaître que, pour le commun des mortels, les problèmes de p.o.s. sont bien ardus. Les sigles sont hermétiques (voir "traduction" en dernière page), il est difficile de percevoir les consèquences des classements. C'est pourquoi trop peu de gens s'intéressent à des modifications souvent ponctuelles. C'est un tort, car cela permet "aux autorités compétentes" de déclarer que tout le monde est content. "Qui ne dit mot, consent", c'est bien connu. Jusqu'au jour où l'on se trouve directement concerné, alors c'est une autre affaire et les réactions sont vives. Mais tout se tient et il reste encore beaucoup de problèmes à régler. C'est pourquoi, au risque de nous répéter, nous revenons en détail sur ces questions.

: I - LE P.O.S. PARTIEL, FRONT DE PORT, FRONT DE MER -

Certes, le P.O.S. actuel est beaucoup plus respectueux de l'envirronnement que celui qui, en 1976, avait provoqué un tollé général. Cependant, les anomalies contre lesquelles nous avons protesté, en 1978, subsistent. Il est bien regrettable que l'arrêté préfectoral, remettant cette année le P.O.S. à enquête publique, n'ait pas prévu d'y remédier.

LES DUNES

La pointe de la Garenne - Si les terrains appartenant à des particuliers sont classés non constructibles (ND), la parcelle communale, elle, bénéficie d'un autre traitement !!! (côté port : NA port, côté mer UB). On veut bien croire que la municipalité n'envisage pas d'opération immobilière sur cette parcelle qui verrouille l'entrée de la dune et qui a été soigneusement restaurée. Mais alors, pourquoi cette obstination à ne pas classer cette parcelle inconstructible, comme les autres.

A la Mairie, on regrette que le Conservatoire du Littoral ou le département n'aient pas encore fait l'acquisition de cette dune, mais nous croyons savoir que le classement de la parcelle communale en zone constructible est, du point de vue des propriétaires, un obstacle à toute transaction. A dire le vrai, on les comprend. Il est un peu raide que les particuliers soient astreints, dans l'intérêt public, à des sacrifices financiers et que, exactement dans le même cas, la Municipalité ne donne pas l'exemple.

Pour les lecteurs que les questions juridiques intéressent, nous citons les conclusions du Commissaire Enquêteur à ce sujet : "Le classe-

ment en ND de cette parcelle serait admissible, mais il faut bien fixer une limite entre la zone ND et la partie qui peut être définie comme appartenant à l'agglomération et pour laquelle le décret du 25 août 79 n'est pas applicable". Cet argument a de quoi surprendre !!! La dune de la Garenne est un tout. Pourquoi ne pas fixer la limite de la zone urbanisable, là justement où s'arrêtent actuellement les constructions.

Deux parcelles au sud de la Garenne, côté port, font partie du P.O.S. partiel. Elles sont classées NA port. Nous demandons un C.O.S. de 0,35 pour la parcelle déjà construite et la mise en réserve foncière d'un couloir, le long du petit bois qui existait face à la Villa Notre-Dame, afin que les malades et les promeneurs puissent facilement accéder à la Vie. Bien sûr, nous savons que rien ne peut être décidé tant que l'affaire C.F.A. n'a pas été réglée par les Tribunaux, mais il n'est jamais trop tôt pour faire des suggestions.

Les dunes du Jaunay - Elles restent classées 11 NA, c'est à dire zone d'urbanisation future. Cependant, on nous assure qu'elles ne seront pas construites. (voir page 12 : "Opération Saint-Gilles-Croix de Vie")

QUARTIER SITUE ENTRE LE QUAI RIVIERE ET L'AVENUE DU JAUNAY -

Si l'on en croit le P.O.S., une partie de ce quartier doit faire l'objet d'un aménagement d'ensemble (A.F.U. ou Z.A.C.). En fait, le classement ne tient pas compte du bâti existant, il n'est pas réalisable. Les pouvoirs publics l'ont reconnu, puisqu'un permis de construire à été donné sur une des parcelles. Alors, pourquoi l'arrêté préfectoral n'at-t-il pas prévu de modifier un classement tout à fait dépassé.

RESERVES FONCIERES -

A l'extrémité de l'Avenue de la plage, deux villas seraient appelées à disparaître, l'une pour agrandir les descentes à la plage, l'autre pour faire une vingtaine de parkings supplèmentaires, ce qui n'améliorerait pas sensiblement la situation et mettrait le parking à un prix défiant toute concurrence. On ne voit pas bien ce qui justifie le maintien de ces réserves faites en vue d'opérations vraiment somptuaires.

L'esplanade devant le lotissement MERLIN - C'est là que des réserves foncières seraient justifiées pour les terrains pouvant appartenir à la S.A. Merlin, au sud du lotissement, entre le dernier immeuble et la limite du domaine public maritime. Il faudrait, également, prévoir au sud du dernier immeuble, un couloir d'accès à la plage.

L'ETOILE DE SURDENSITE -

Tous les secteurs urbains ont été affectés d'une étoile de surdensité qui permet de dépasser la densité de construction au m2, prévue au P.O.S. Nos amis architectes s'inquiètent de cette mesure, d'autant plus qu'elle

n'est pas assortie d'une obligation de créer des parkings. Elle peut donc entraîner un accroissement des problèmes de circulation. La possibilité d'obtenir une dérogation aurait suffi pour permettre un dépassement de C.O.S., lorsque celui-ci aurait été justifié.

11 - LE P.O.S. GENERAL

Une modification importante est prévue, c'est la création d'une zone NA PORT, incluant tout le quartier compris entre le port, L'avenue de la plage et L'avenue de la villa Notre-Dame.

Un bref historique -

Le 24 nov. 78, le conseil municipal a pris la décision de créer cette zone NA port "pour que les abords de la Vie soient protégés". Cette décision intervenait au moment où il était question d'une extension du port de plaisance sur la rive gauche de la Vie. Il convenait donc d'éviter la spéculation foncière. Un tel projet ne pouvait que recevoir notre approbation.

Par la suite, il est apparu "qu'il s'agissait de réaliser un véritable front de port, dans le cadre d'un aménagement d'ensemble, s'appuyant sur une étude générale, avec plan de masse et étude de cimaise" (cf. lettre du préfet de la Vendée au C.P.N.S., en date du 19 octobre 79). Inutile de dire que ce projet "d'aménagement" du quartier, pour employer un euphémisme à la mode, a suscité de multiples réactions.

Dans le contexte économique actuel, il n'est plus question d'extension du port de plaisance, mais le projet NA port subsiste. Un concours d'architectes va être ouvert. Un jury retiendra le projet du lauréat. L'association des propriétaires qui s'est créée aura droit de consultation à toutes les phases d'étude. Le C.P.N.S. demandera d'avoir, également voix au chapitre.

Espérons que le projet retenu imagine un plan harmonieux qui protège réellement les abords de la Vie. Pour l'instant, on ne peut que réserver son jugement.

LA PUBLICITE DONNEE AUX ENQUETES PUBLIQUES -

Cette publicité a été faite dans notre commune, conformément aux textes en vigueur ; cela ne veut pas dire que cette publicité soit suffisante. Nous avons constaté que beaucoup de gens en avaient connaissance par les circulaires que nous adressons à nos adhérents.

En particulier, il semblerait normal que les propriétaires concernés par certaines mesures : mise en réserve foncière, création de Z.A.C. etc, soient directement informés. Cela se fait lorsqu'il s'agit de remembrement.

• • • •

CONCLUSION

Les P.O.S. doivent être à nouveau examinés par nos élus avant approbation préfectorale. Nous souhaitons vivement que la commission d'urbanisme et le groupe de travail se penchent sur tous les problèmes que nous avons évoqués, qu'ils les examinent d'un oeil neuf. Il n'y a que les morts qui ne changent pas d'idée.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

LA COULEUR DES FACADES

Dans notre précédent bulletin, nous avions regretté la floraison des facades jaunasses, alors que traditionnellement elles étaient blanches. Sur la lancée, cette année encore des maisons jadis blanches sont repeintes en jaune. Honnêtement, M. l'architecte des Bâtiments de France a reconnu que les résultats ne correspondaient pas à son attente. Nos édiles, eux aussi, ont pensé que l'initiative "place aux jaunes" était contestable.

Donc, AVIS A CEUX QUI PREFERENT LE BLANC, ils sont en droit de le choisir, puisque le P.O.S. prévoit maintenant : "Les enduits extérieurs seront de teintes claires ou BLANCS". Un petit succés qui fait grand plaisir. En outre, les peintures s'écaillent très vite. Il est plus facile de masquer des taches sur une facade blanche que de retrouver une teinte jaune ou beige.

LA DUNE DE LA GARENNE EST FIXEE

C'est le fruit de trois années d'efforts dont les résultats remarquables peuvent être mis pour une large part au crédit du C.P.N.S.

Lorsqu'il y a quatre ans, nous avions présenté à la commune un programme d'action pour remédier à la dégradation accélérée de la dune de la Garenne, les sceptiques étaient nombreux.

Mais la Providence veillait, il a plu sur nos oyats, en temps utile, ils ont prospéré. Grâce aux efforts conjoints des adhérents du C.P.N.S. et des élèves des établissements scolaires, la plantation de 250.000 pieds d'oyats assure le renouveau de la couverture végétale sur plus de 20.000 métres carrés.

Les dernières plantations de cet hiver ont été faites sur la frange basse de la dune, côté plage. Il a fallu deux années pour que le pied de la dune très fortement entamé par les tempêtes de 78, se reconstitue grâce aux apports éoliens fixés par des pieux et une barrière brise-vent solidement implantée. Le profil normal est maintenant rétabli.

Ce secteur reste, cependant, très fragile : il est donc indispensable d' emprunter les couloirs piétonniers pour descendre à la plage. Plantations d'arbres - Le 8 mai dernier, les amis de la nature ont procédé à des plantations d'arbres sur la dune de la Garenne, côté port, à l'abri des vents d'Ouest. Plusieurs essences ont été fournies par l'Office des Forêts: pins maritimes, pins de Corse, cyprès, oliviers de Bohême, argousiers, tamaris etc soit plus de 1.500 arbres et arbrisseaux. Mais, il faudra attendre quelques années pour profiter de leurs ombrages.

LES PROMENADES PIETONNES AU BORD DE L'EAU

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Saint-Gilles-Croix de Vie dispose d'un atout touristique exceptionnel : une facade aquatique, centrée sur un port de pêche actif et un port de plaisance animé. Malheureusement, la ville n'est pas orientée sur ce séduisant plan d'eau.

Les abords du port de plaisance pourraient être le centre d'animation de Saint-Gilles-Croix de Vie et non, comme c'est pratiquement le cas, un ghetto entouré de voitures, solution condamnée aujourd'hui par le Ministère de l'Envir-ronnement et ses services de la Plaisance.

La réalisation, sur plusieurs années, d'une promenade piétonne, depuis la plage de Boisvinet jusqu'à la pointe de la Garenne, redonnerait l'eau à la contemplation des promeneurs. Cette promenade pourrait être émaillée de haltes, de points de rencontres, d'abris et de lieux de repos agréablement paysagés. La vie à Saint-Gilles-Croix de Vie apparaîtrait ainsi plus riante, attractive et moderne.

La promenade sur la rive gauche de la Vie -

Un premier pas a été fait avec l'aménagement des promenades sur la rive gauche de la Vie et le long du Jaunay.

Les enrochements, au pied de la dune de la Garenne, côté port, ont été réalisés, par la Commune et la Chambre de Commerce, pour éviter l'érosion provoquée par le ressac des vagues de sillage des bateaux de pêche et de plaisance. Cette promenade piétonne a été agrémentée de coins de repos, aménagés à l'initiative du C.P.N.S., sur les conseils de Michel de Sablet, architecte-urbaniste : empierrements rustiques, bancs de bois, corbeilles à papiers. Les vieilles pierres calcaires, vestiges du quai effondré, nous ont permis de réaliser, également, un quai d'accostage pour le bateau du passeur.

Soulignant l'intérêt que les pouvoirs publics ont attaché à la rénovation de la dune de la Garenne, une subvention de 20.000 frs a été accordée à ce titre à notre comité. Il va sans dire que cette subvention sera intégralement utilisée pour l'aménagement de la dune, des plantations d'arbres, etc..

Aménagement des abords du port de plaisance -

Malgré des interventions pressantes, nous n'avons pu obtenir que soient aménagés, avant empierrement et goudronnage, des espaces verts et piétonniers sur le terre-plein du port de plaisance. On nous a retorqué qu'il était urgent de faire ces travaux et qu'il était plus économique,

compte-tenu des engins utilisés de faire un revêtement général et de procéder ensuite à des terrassements pour l'implantation d'arbres et les coins de repos (...) Cela étant, la municipalité nous a promis que les aménagements piétonniers et les plantations s'effectueront à l'automne prochain. Nous souhaitons très vivements que ces réalisations s'inspirent très largement des études réalisées par l'architecte-urbaniste. Ses propositions concilient le caractère fonctionnel du site, l'animation et la promenade piétonne.

Les aides de l'Etat, de la Région et du département - La Commune ne doit pas participer seule à l'effort financier que représentent les aménagements envisagés qui profiteront aux Communes des environs et au tourisme. Bien des aides substancielles peuvent être accordées, encore faut-il les demander et la Commune n'a pas pris position. Dans le midi, des aménagements de ce type ont été subventionnés à 90 % environ. Par exemple à Carry le Rouet. Le même résultat pourrait être obtenu à Saint-Gilles Croix de Vie, d'autant plus que notre commune a été choisie comme station-pilote par le département.

DECHARGES SUR VASIERES ET BERGES DE LA VIE

Au chapitre: "mesures de précautions particulières", la Directive sur la protection et l'aménagement du littoral du 25 août 79, précise: "les marais, vasières et zones humides doivent être maintenues en l'état. Tout projet éventuel d'endigage, de comblement ou d'asséchement les concernant doit faire l'objet d'une étude d'impact ..".

C'est donc en se référant à ces dispositions que le C.P.N.S. est intervenu auprès de M. le Préfet de la Vendée pour que cessent les décharges sur vasières, le long des berges de la Vie.

Voici les faits :

Sur la commune du Fenouiller, à environ 300 mètres du pont de la semi-rapide, est ouverte depuis longtemps une décharge sur vasière.

Les habitants du lotissement de la Vie, tout proche, de cette décharge, s'étaient plaints, auprès des services de la Préfecture, dés 1976, des nuisances que cela entraînait. Cette intervention, celle de M. le Maire du Fenouiller et des services responsables n'ont entraîné que de courtes interruptions d'apports. Ainsi, la vasière a été progressivement comblée et des apports ont même été effectués dans le lit de la rivière.

Sur la Commune de Saint-Gilles-Croix de Vie, un remblai sur vasière aurait été autorisé, sur la rive droit de la Vie, au pied du pont de la semi-rapide. Ce remblai s'est considérablement étendu par un dépôt de sable de plusieurs milliers de m3. Ce dépôt a été constitué postérieurement à la directive du 25 août 79.

En conséquence, nous avons demandé:

- que cessent les décharges, afin que les vasières soient maintenues en leur état naturel et que les matériaux divers qui souillent les berges soient enlevés.
- que les sentiers piétonniers fréquentés par les pêcheurs à la ligne soient rétablis.

Dans les deux cas, nous avons constaté un début d'exécution.

NOTA -

L'interdiction de combler les marais et surtout les vasières peut sembler étrange à première vue. Il faut expliquer que cette mesure a été prise à la suite de multiples cris d'alarme de spécialistes qui ont signalé l'importance du maintien de tous les espaces humides. "Fursery" de prédilection, c'est dans les marais et vasières que viennent frayer et passer le début de leur vie de nombreuses espèces de poissons ; c'est là, aussi, qu'à chaque marée les eaux de l'océan viennent s'enrichir, se régénérer.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Le soleil était au rendez-vous à la journée "PORTES OUVERTES SUR LA NATURE" organisée par l'Association pour la défense de l'Environnement en Vendée (A.D.E.V.), le 12 juillet sur la plage et les dunes de Sanveterre.

Au cours de promenales guidées, l'auditoire a pu suivre de très remarquables exposés. Le matin, Madame Grimaud, secrétaire générale de l'A.D.E.V., a montré la richesse "des formes vivantes à marée basse"; l'après midi, M. Roy, de l'O.N.F. expliquait la complexité et l'intérêt du milieu naturel dunaire.

En fin de journée, un forum de plein air a permis des échanges de vues entre l'auditoire et les personnalités présentes. Mademoiselle Faucon, du Conservatoire du Littoral, a annoncé l'édification l'année prochaine d'une "maison de la dune "à Bretignolles. Cette "maison" sera un centre d'animation pour les gens du pays et les estivants. Des visites guidées montreront l'intérêt du milieu dunaire, sa fragilité et son rôle essentiel pour la protection de l'arrière pays.

Si vous aimez les marais et les oiseaux ne manquez pas de vous rendre à l'observatoire de l'ILEAU (Ile d'Olonne), et à la réserve de Saint-Denis du Perré.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

PARTICIPATION DU C.P.N.S. A DES REUNIONS AU PLAN NATIONAL ET DEPARTEMENTAL

Protéger les oeillets des dunes et le cadre de notre cité est bien, mais cette action doit s'inscrire dans un projet beaucoup plus vaste ; c'est pourquoi nous nous efforçons de participer à des réunions départementales et nationales. La défense de l'environnement a de multiples aspects : économiques, juridiques, techniques, socio-culturels etc.

A La ROCHE-SUR-YON,

Le 3 mai, assemblée générale de 1' ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT EN VENDEE (A.D.E.V.) qui regroupe les associations locales de protection de la nature du département. Président, M. Brosselin, Secrétaire générale, Madame Grimaud, 62 rue des Normands, La Chaume.

Le 13 mai, le C.P.N.S. a été invité à la réunion sur l'environnement qui s'est tenue à la Préfecture. Le thème retenu était : "La protection de l'Environnement dans la politique d'aménagement du littoral".

A NANTES,

Notre Comité a été présent aux colloques organisés, à la Faculté de Droit, par le Centre de recherches sur l'urbanisme et l'aménagement régional. De nombreus sujets ont été abordés : la directive sur l'aménagement et la protection du littoral, l'utilité publique en matière d'expropriation, la participation des administrés à l'élaboration des P.O.S. etc.

A PARIS,

En tant que membre de l'A.D.E.V., le C.P.N.S. a participé à un certain nombre des réunions mensuelles, organisées par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie,

Nous avons également été invités par le COMITE DE LA CHARTE DE LA NATURE qui, sous la présidence de M. Philippe Saint-Marc, a élaboré "UNE CHARTE DES ASSOCIATIONS".

LE COMITE DE LIAISON POUR L'INFOMATION ECOLOGIQUE - C.O.L.I.N.E.

Un mot sur cette association toute récente dont l'action est particulièrement intéressante. Ce comité est composé de juristes, de professeurs, des animateurs d'associations et de quinze parlementaires, députés et sénateurs, appartenant aux groupes de la majorité et de l'opposition. (seuls les communistes ont refusé d'en faire partie). Le C.O.L.I.N.E. étudie les textes législatifs en préparation et fait des suggestions. Députés et sénateurs agissent à l'intérieur de leurs groupes respectifs et dans les commissions parlementaires. Ont été étudiés par exemple : la loi sur les responsabilités des collectivités locales, la loi-cadre sur le bruit, les projets de loi sur la forêt,

Ce "lobby" écologique souhaite que les associations qui travaillent sur le terrain leur fassent part de leur expérience et de toutes les informations qui pourraient être utiles.

Une constatation réconfortante et que nous tenons de bonne source, c'est que les parlementaires appartenant à des groupes politiques différents se trouvent parfaitement d'accord quand ils discutent des problèmes écologiques.

LE PROGRAMME DECENNAL D' AMENAGEMENT DU LITTORAL

Le département de la Wendée limiter le développement touristique à un rythme annuel de 14.000 lits.

Un effort doit être fait pour amélierer la qualité de l'accueil en Vendée.

- les espaces naturels seront protégés, mis en valeur et gérés.
- les activités culturelles et sportives seront encouragées. On créera des centres d'animation qui permettraient de créer des emplois pour les jeunes.
- sont prévus : l'aide au camping, aux villages de vacances, la création d'ensembles d'hébergement, plutôt que de résidences individuelles qui consomment trop d'espaces et coûtent cher en équipement.

Inutile de dire que ce programme séduisant mais ambitieux sera fort coûteux et qu'il implique une aide très importante de l'Etat.

OPERATIONS PILOTES

Bourgenay et le pays talmemdais, les vallées de Saint-Gilles-Croix de Vie, le pays de Luçon ont été choisies. L'opétion Bourgenay sera entreprise la première.

Saint-Gilles-Croix de Vie

Quelques bonnes perspectives pour notre commune :

- amélioration des espaces urbains et des promenades.
- améliorations des conditions de déplacement à l'intérieur de l'agglomération et vers l'extérieur. (il faudrait faire preuve d'imagination pour inciter les automobilistes à laisser leur voiture au parking).

Saint-Gilles Croix de Vie ayant une vocation d'animation et de loisirs, voici les projets:

- "assurer la greffe sur le coeur actuel de St-Gilles, ce qui implique un aménagement fort du cours du Jaunay.
- constituer dans la bande de 300 à 500 meséparant l'opération de la mer, un aménagement exemplaire d'une sone retre-littorale.
- reforcer les équipements touristiques et d'hébergement à Apremont et près den barrage du Jaunay.
- . dépolluer les deux rivières.
- . animer l'ensemble.

Un tel programme a de quoi séduire. Tout d'abord, on constate qu'il n'est plus question d'urbaniser les dunes. C'est un progrès énorme si l'on se souvient qu'il y a quatre ans, la SACON y prévoyait une opération de 20.000 lits.

"aménagement exemplaire" laissera aux dunes, figure de dunes. Peut-être, quand même, car même si l'on néglige les amoureux des dunes, il y a un partenaire dont on commencer à soupçonner les exigences, c'est l'océan et jusqu'ici l'on a encore rien trouvé de mieux que les dunes pour composer avec ses humeurs.

Autre question. Où va-t-on implanter les 5.000 lits prévus à St-Gilles-Croix de Vie. Souhaitons que la zone située entre la route des Sables et le Jaunay soit très peu construite, aussi bien en raison du site que de la fragilité des dunes.

AGRICULTURE ET AQUACULTURE

Outre le tourisme, le programme décennal Vendée prévoit de renforcer l'activité agricole en zone littorale. Un vaste programme d'amélioration hydraulique est proposé par les directions de l'Agriculture des Pays de la Loire.

Les pouvoir publics ont également l'intention de développer au maximum l'aquaculture dans les marais maritimes de Vendée. C'est d'ailleurs un "art" beaucoup moins facile qu'on ne pourrait le croire et qui demande encore des recherches très poussées.

LE SOLAIRE

-0-0-0-0-0-

Le solaire n'est pas mentionné dans la brochure "Programme décennal d'aménagement du littoral." Cependant il est question d'étudier des chauffe-eau solaire pour des campings et le chauffage solaire serait envisageable pour l'hébergement touristique. Pourtant, notre côte est une des régions les plus ensoleillées de France. Il faut donc espérer qu'à l'occasion de création d'ensembles immobiliers des essais soient tentés.

Ceux qui s'intéressent aux énergies douces peuvent demander au COMITE D'ACTION POUR LE SOLAIRE, 7 rue du Laos, 75015, Paris, le texte du manifeste et de ses annexes techniques. Selon les estimations de ce comité 20 à 25 % de nos besoins énergétiques pourraient être satisfaits par les énergies solaires, avant la fin du siècle. Mais, il faudrait une véritable politique du solaire et la France ne l'a pas. Les inventions dans ce domaine sont souvent françaises, mais elles sont utilisées à l'étranger, comme d'habitude ...

"Alors que l'on compte des milliers de capteurs solaires aux U.S.A., au Japon, en Israël, huit millions de digesteurs à biogaz en Chine, la diffúsion de ces équipements est chez nous inexistante ou dérisoire. En France, peu de fabrications ont atteint le stade industriel ; leur fiabilité demeure médiocre : elles ne bénéficient d'aucun encouragement fiscal ou financier : la formation des installateurs fait défaut."

".. Chaque année, les applications du solaire se développent et deviennent moins chères ; les autres énergies deviennent plus chères."

"Il faut partir, aujourd'hui, à la conquête du soleil, il est à notre portée".

-0-0-0-0-0-0-0-

ESPACES POUR DEMAIN - Cette association que vous connaissez déjà s'est donné comme principale mission d'acheter des espaces naturels, afin de les préserver de l'urbanisation.

Mais là ne se borne pas son action dynamique. L'année dernière, elle a pris l'initiative de la JOHRNEE DI SOLEIL. A la suite de cette journée, le Comité d' Action pour le solaire a été créé.

Espaces pour demain : 7 rue du Laos - 75015 Paris.

BRETIGNOLLES, demain ..

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Voici les informations que nous avons recueillies sur le dernier état du P.O.S. de Bretignolles. C'est un P.O.S. satisfaisant dans l'ensemble surtout si l'on songe à celui qui était prévu il y a quelques années. C'est le résultat de nombreux'échanges de vues entre l'administion. la Commune et les intéressés.

Les bords de mer de la Gachère jusqu'à Saint-Gilles-Croix de Vie - de la Gachère jusqu'au chemin des petits rochers, 48 H. ont été acquis par le Conservatoire du Littoral.

- le camping deviendra un camping 4 étoiles.
- du chemin des petits Rochers à la Mormandelière, une bande littorale de 200 m. sera inconstructible. À l'arrière plan, 9 h. environ seront lotis.
- zone agricole de la Normandelière. La Z.A.D. qui devait, à terme, amener la disparition de ces fermes littorales est supprimée.
- le terrain appartenant à la S.A. MERLIN au Marais Girard n'est plus constructible puisqu'il se trouve en bordure de mer.
- tous les terrains situés entre la route de Corniche et la mer sont classés ND. Entre la Parée et la Sauzaie, les dunes situées à l'est de la route de corniche restent constructibles.
- Dunes à l'ouest et au nord du village de la Sauzaie, jusqu'au chemin du Coursault puant.

Une grande partie de ces dunes avait été vendue à des particuliers avec un certificat d'urbanisme. Que faire puisque les dunes doivent désormais être protégées. Bien des espoirs étaient cruellement déçus.

La création d'un A.F.U. (association foncière urbaine) entre les propriétaires des 71 h. de dunes en question, va permettre de limiter les dégats. 36 h. proches du village seront lotis, les 45 h. plus éloignés resteront à l'état naturel. Somme toute, les terrains sont mis dans un pôt commun, si bien que les propriétaires des terrains non constructibles ne seront lésés par rapport aux autres. (ces 71 h. sont classés 11 NA)

Gelà étant, nous regrettons toujours autant la disparition des dunes en bordure de mer, un vrai massacre ces carrières sauvages !!!! Les responsables n'ont pas de quoi être fiers, mais les petits grains de sable ont fait de gros sous.

- les dunes depuis le chemin du Coursault puant jusqu'à la limite de Saint-Gilles-Croix de Vie sont classées lll NA, c'est à dire zone industrielle indéterminée, dans un temps indéterminé. Il paraît que la Commune de Bretignolles n'apprécie pas du tout ce classement qui lui a été imposé.

Zones NA - Un certain nombre de zones NA sont prévues autour du centre-ville de Bretignolles : aux lieux-dits "Les Trous", "au Pied de Chaume", aux "Morinières" sur le secteur viticole des "Rouettes" (là, les dix familles d'exploitants ne sont pas contente du tout), enfin à cheval sur le chemin reliant la ferme du Marais Girard au bourg de Bretignolles.

LA LETTRE DU TRESORIER

Je m'excuse d'avance du caractère un peu technique de mon propos, mais une bonne organisation et une gestion rigoureuse sont des conditions nécessaires à l'efficacité d'une association comme la nôtre. N'étant vendéen que d'adoption et peu au courant des problèmes locaux, il m'est apparu voilà quatre ans, quand Madame Alibert me fit connaître le C.P.N.S., que le meilleur moyen de servir la cause de l'écologie à laquelle je crois profondément, serait de l'aider dans l'organisation de ses finances.

Après six années d'activités, notre fichier fait état, en juin 80 de 365 adhérents: 190 d'entre eux ont réglé leur cotisation en 1979, 28 autres ont adhéré ou sont revenus depuis le début de cette année. Au total 218 de nos adhérents se sont manifestés depuis le l. 3.79. Une équipe plus étoffée et une intensification de nos activités devraient nous permettre, au cours de la présente saison, de toucher ceux qui nous ont un peu oubliés et de susciter de nouvelles vocations.

Mon problème permanent est évidemment de faire rentrer des cotisations. Vous savez que le C.P.N.S. dispose d'un compte-courant postal (n° 3.954 - 02 U Mantes) Le moyen idéal pour verser votre obole est donc le virement postal. Mais la plupart de nos adhérents s'acquittent de leur cotisation au moyen d'un chèque banquaire; l'encaissement de ces derniers me prend un temps non négligeable, mais je suis maintenant rompu à cette formalité. En tous cas, il faut éviter de faire votre versement en argent liquide, les risques de confusion sont multiples, particulièrement à cause de la double adresse de certains et de la mobilité d'une partie de nos adhérents. Ce mode de paiement a donné lieu dans le passé à des erreurs et des malentendus dont je m'excuse auphès de vous.

Vous ne recevrez plus votre carte du C.P.N.S., en retour de votre cotisation. C'est à la fois une question de temps et de frais. A raison de trois minutes pour l'établissement et l'expédition d'une carte, nous arrivons avec deux cents cotisants à six cents minutes, soit dix heures de travail. En outre, cette expédition absorberait 10 % du montant de ce versement, c'est trop lourd pour notre modeste budget.

Vous recevrez par contre, tous les ans, un certain nombre de circulaires, elles comportent toujours un additif relatif aux cotisations.

Je viens de parler de budget. Voici les chiffres de celui de 1979 :

Recettes: 5.271 frs
Dépenses: 5.098,31 frs

Notre budget de l'année passée est donc équilibré, mais ces chiffres appelent plusieurs remarques :

- l°) 190 cotisations à 20 frs, nous assurent une recette de 3.800 frs, or les rentrées sont nettement supérieures pour l'année budgétaire. De nombreux adhérents versent, en effet, une somme plus forte que celle fixée par l'assemblée générale. Qu'ils en soient remerciés.
- 2°) Les dépenses de 1979 correspondent à un fonctionnement normal du C.P.N.S. (frais de sécrétariat, envoi de circulaires). Toute expertise ou action en justice alourdit considérablement notre budget et donne lieu à des dépenses non couvertes par les cotisations dans l'état actuel des choses.

3°) Une subvention de 20.000 frs, nous a été accordée par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, pour l'aménagement de la dune de la Garenne ; elle a été exclusivement utilisée à cette fin.

Une conclusion s'impose : il est indispensable d'augmenter le nombre de nos adhérents et peut-être aussi le montant de la cotisation.

Je suis persuadé que le nombre potentiel d'adhérents est beaucoup plus élevé que celui dont nous faisons état. Les français de 1980 sont très sensibilisés aux problèmes du Cadre de Vie et de l'Environnement et le HAVRE DE VIE reçoit plus de 200.000 estivants.

Faire connaître le C.P.N.S. et lui amener de nouveaux adhérents est une affaire de structure et de travail, mais c'est aussi votre problème à tous.

Nous sommes de toutes façons condamnés à croître, notre efficacité et notre poids auprès des élus locaux et de l'administration en dépendent. Le succès de nos idées nous amenera à prendre en charge un nombre croissant de tâches. Celles-ci se limitent présentement aux problèmes d'urbanisation et à la protection du rivage qui sont les plus urgents. Mais la sauvegarde du paysage vendéen, de la forêt, de la faune et de la flore sont aussi des causes qui nous tiennent à coeur. De nombreux organismes privés ou publics s'en occupent, tôt ou tard, il nous faudra travailler les uns avec les autres.

La Vendée à laquelle nous sommes attachés ne sera protégée efficacement qu'avec la participation de ceux qui y vivent. La tâche est immense, il est indispensable qu'un nombre croissant de personnes y prennent part. De plus en plus nombreux sont les concitoyens qui ressentent le besoin urgent de vivre et de faire vivre leurs enfants dans un monde plus propre, plus harmonieux et peût-être plus fraternel.

G.K.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

S.O.S. PARIS

Parisiens qui aimez votre ville, connaissez-vous S.O.S. PARIS."

Depuis sa fondation en 1973, cette association lutte contre la dégradation du cadre de vie dans notre capital. Elle demande : la réhabilitation des vieux quartiers, l'extension des espaces verts, défend les droits des piétons, la maîtrise de toutes les nuisances : pollution, bruit etc..

Cette association a déjà obtenu des résultats importants, mais pour agir efficacement il lui faut beaucoup d'adhérents. Prenez contact avec S.O.S. Paris, 27, rue Saint-André des Arts - 75006 PARIS - Tél:325.83.17.

COMITE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES SITES

-0-0-0-0-0-0-0-

Voici la liste des membres du Conseil d'Administration du Comité, élus, le 7 avril 1980, lors de notre assemblée générale:

Bureau

Mademoiselle Marcelle BRIDIER, Présidente.

Monsieur Marcel COURADETTE, Vice-Président.

Monsieur Claude GENDREAU, Vice-Président.

Madame Marie-Claude ALIBERT, Secrétaire Générale.

Monsieur André LEROY, Secrétaire-général adjoint.

Monsieur Gérard Kremer, Trésorier

Les autres membres du Conseil d'Administration étant :

Mademoiselle Anne GOILLANDEAU, Messieurs Rémi BAUDET, Michel CHAUVIERE, Maurice FRIEZ, Roger JEANSON, René-Pierre MARGUERITTE, Léon MERCIER, René POMPON.

C.P.N.S. BP 72 - SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE .

P.O.S. Plan d'Occupation des Sols

-0-0-0-0-

LES SIGLES -

1.0.0.	Tion a cooupation as sold
U.A.	Zone urbanisée
U.B.	Zone d'extension immédiate de l'agglomération
U.C.	Zone d'habitation périphérique à faible densité de construction.
NA	Zone naturelle, réservée à l'urbanisation future, sous forme de plan d'ensemble d'aménagement.
ND	Zone inconstructible.
C.O.S.	Densité de construction autorisée au M2.
Z.A.D.	Zone d'aménagement différé dans le périmètre de laquelle l' Administration exerce un droit de préemption en cas de vente.

Z.A.C. Zone d'aménagement concerté. Créée, lorsque l'administration passe à des opérations actives. Ces opérations sont effectuées conformément à un plan d'ensemble.

A.F.U. Association foncière urbaine, c'est à dire : association de propriétaires pour des opérations immobilières.

-0-0-0-0-0-

Nº oubliez pas notre réunion d'informations : le MARDI I2 AOUT à 2I h. 15 précises, au Centre Social, rue H. CHAUVIERE - SAINT-GILLES -